Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_64-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_64

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES COMMUNES DE CHAMPLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST RELATIVES AU RELAIS PETITE ENFANCE ET AU LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENT INTERCOMMUNAUX

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU les orientations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relatives aux Relais Petite Enfance,

VU la Convention Territoriale Globale (CTG)en vigueur,

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_64-DE

VU les projets de conventions de partenariat relatives au fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE) et du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) annexés à la présente délibération,

CONSIDERANT que les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust partagent une volonté commune de développer des services adaptés aux besoins des familles et de la petite enfance,

CONSIDERANT que la mise en commun des moyens permet d'assurer un fonctionnement cohérent et pérenne du RPE intercommunal du Moulin et du LAEP intercommunal,

CONSIDERANT que la ville de Villebon-sur-Yvette assure le rôle de commune gestionnaire et pilote du dispositif,

CONSIDERANT que les communes partenaires participent au financement et à la gouvernance des services selon les modalités définies dans les conventions,

CONSIDERANT que les conventions de partenariat relatives au RPE intercommunal du Moulin et au LAEP, conclues entre les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust, sont arrivées à échéance,

CONSIDERANT que les partenaires ont souhaité poursuivre leur coopération et maintenir les modalités d'organisation du RPE et du LAEP afin d'assurer la continuité des services rendus aux familles, dans l'attente de la formalisation des orientations qui seront inscrites dans la prochaine CTG,

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust relative au Relais Petite Enfance intercommunal du Moulin pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026,

APPROUVE la convention de partenariat entre les communes de Champlan, Villebon-sur-Yvette et Villejust relative au Lieu d'Accueil Enfant-Parent intercommunal pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2026,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout avenant ou document nécessaire à leur exécution,

DIT que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets des exercices 2026 à 2031 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)